



ATTESTATION DE RECEPTION D'UN SYSTEME DE CHAUFFAGE DE TYPE 2

Conseiller chauffage PEB

RIT : Société : ACP Lausanne
 Particulier

Nom : Jonathan Fronhoffs
 N° d'identification : 001178544
 Société : -
 N° de TVA : BE 0543.730.431
 Rue : George-dit-Marchal
 N° : 32
 CP : 1081 Commune : Koekelberg
 Tel : 0485 702 878 Fax : /
 Email : info@p-works.org
 Date d'exécution : 18/03/2016

Nom : ACP Lausanne
 Rue : Boulevard Leopold III
 N° 41-43 :
 CP 1030. Commune : Schaerbeek
 Tel : 02 543 65 70 Fax :
 Email : info@IGBE.be

Adresse où se trouve le système de chauffage :

Boulevard Leopold III 41-43, 1030 Schaerbeek

Vérification des exigences relatives au système de chauffage

1. Calorifugeage des conduits et des accessoires

- Le calorifugeage des conduits et des accessoires de distribution d'eau chaude de chauffage est-il conforme à la réglementation chauffage PEB ?

Sinon :

Oui Non Pas d'application

- Longueur totale des conduites non calorifugées (m) :
- Nombre d'accessoires non calorifugés :

Remarques :

- Le calorifugeage des conduits et des accessoires de distribution d'eau chaude sanitaire est-il conforme à la réglementation chauffage PEB ?

Sinon :

Oui Non Pas d'application

- Longueur totale des conduites non calorifugées (m) :
- Nombre d'accessoires non calorifugés :

Remarques :

- Le calorifugeage des conduits et des accessoires de distribution d'air est-il conforme à la réglementation chauffage PEB ?

Sinon :

Oui Non Pas d'application

- Longueur totale des conduites non calorifugées (m) :
- Nombre d'accessoires non calorifugés :

Remarques :





2. Partitionnement de la distribution d'eau chaude et d'air
- La distribution d'eau chaude est-elle conforme à la réglementation chauffage PEB en matière de partitionnement ?

Remarques : Oui Non Pas d'application

- La distribution d'air est-elle conforme à la réglementation chauffage PEB en matière de partitionnement ?

Remarques : Oui Non Pas d'application

3. La régulation et sa programmation sont-elles conformes à la réglementation chauffage PEB ?

Remarques : Oui Non Pas d'application

4. Le comptage énergétique

- Le comptage sur le(s) chaudière(s) est-il conforme à la réglementation chauffage PEB ?

Remarques : Oui Non

- Le comptage sur l'alimentation des ventilateurs est-il conforme à la réglementation chauffage PEB ?

Remarques : Pas de ventilateurs présents Oui Non

5. Y a-t-il un apport d'air hygiénique neuf par un système de ventilation faisant partie du système de chauffage ?

Si oui : Est-il conforme à la réglementation chauffage PEB ? Oui Non

- En terme de récupération de chaleur ?

Remarques : Oui Non Pas d'application

- En terme de gestion du débit nominal d'air neuf ?

Remarques : Oui Non Pas d'application

6. La comptabilité énergétique est-elle conforme à la réglementation chauffage PEB ?

Remarques : Oui Non Pas d'application

7. Le carnet de bord est-il conforme à la réglementation chauffage PEB ?

Remarques : Oui Non

Caractéristiques de la chaudière 1





Chaudière	Brûleur
Type : <input type="checkbox"/> Unit <input checked="" type="checkbox"/> Non Unit	Type : <input type="checkbox"/> Atmosphérique <input type="checkbox"/> Prémix <input checked="" type="checkbox"/> Air pulsé
Monté en <input checked="" type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> C à conduits concentriques	Combustible : <input checked="" type="checkbox"/> Gaz naturel <input type="checkbox"/> Propane <input type="checkbox"/> Gasoil
A condensation : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Autre :
Plaque signalétique : <input type="checkbox"/> Absente <input checked="" type="checkbox"/> Présente	<input type="checkbox"/> Mixte (Gaz naturel – Gasoil)
Marque : Viessmann	Plaque signalétique : <input type="checkbox"/> Absente <input checked="" type="checkbox"/> Présente
Type : Vitoplex 200	Marque : Weishaupt
Année de Fabrication : 2015	Type : WG40N/1-A zm In
N° de série : 7452979500044 105	Année de Fabrication : 2015
Puissance nominale (kW) : 440	N° de série : 40319104

Vérification de la chaudière 1 si celle-ci n'est pas neuve

Un contrôle des dispositifs de sécurité a-t-il été effectué préalablement à la réception ? Oui Non

Remarques :

Vérification des exigences pour la chaudière 1

Mesures FINALES (1)

Uniquement combustible liquide	Brûleur non modulant	Petite allure				Grande allure	Seuil réglementaire	Conformité (2)
			25%	50%	75%			
	Brûleur modulant	Début de plage	100%	75%	75%	75%		
	Température d'eau	°C				75		
	Gicleur	Marque + type						
		Débit Gal/h						
		Angle degré						
	Pression de la pompe	bar						
	Indice de fumée	Bacharach						
	Dépression de la cheminée	Pa				-	-	-
	Concentrations	O ₂ %				3,7	<input checked="" type="checkbox"/>	-
		CO ₂ %				9,8	<input checked="" type="checkbox"/>	8,5
		CO mg/kWh				1	<input checked="" type="checkbox"/>	110
	T° des gaz de combustion (tg)	°C				142,7		
	T° de l'air de combustion (ta)	°C				15,7		
	T° nette (tg-ta)	°C				127	<input checked="" type="checkbox"/>	200
	Rendement de combustion	%				94	<input checked="" type="checkbox"/>	90

(1) Les tickets des résultats de mesure sont à agrafer à cette attestation

(2) C = Conforme ; NC = Non conforme





1. Les orifices pour la mesure sur les gaz de combustion sont-ils présents ?

Remarques : Oui Non

2. Remarques sur les exigences relatives à la combustion et à l'émission des chaudières en fonctionnement (voir tableau ci-avant) :
-

3. La modulation de puissance de la chaudière répond-elle à la réglementation chauffage PEB ?

Remarques : Oui Non

4. Le tirage de la cheminée à laquelle est raccordée la chaudière est supérieur ou égal à 5 Pa ?

Remarques : Pas d'application Oui Non

5. Ventilation du local de chauffe :

Le local de chauffe a été construit ou rénové (travaux aux parois) après le 01/01/2011.
 Le local de chauffe a été construit avant le 01/01/2011 et n'a pas été rénové (travaux aux parois) après le 01/01/2011. Dans ce cas, le non respect des normes citées ci-dessous n'entraîne pas une non-conformité pour la réglementation chauffage PEB. Néanmoins, en cas de danger pour l'utilisateur ou pour des tiers, le professionnel agréé doit prévenir les personnes citées en fin de formulaire.

Le local est-il conforme aux normes NBN B 61-001, NBN B 61-002, NBN D 51-003, NBN D 51-006 en matière d'aménée et d'évacuation d'air ?

Oui Non

Si non, une note justificative pour un délai supplémentaire de mise en conformité est jointe à l'attestation ?

Remarques : Oui Non

6. Le système d'évacuation des gaz de combustion et d'aménée d'air est-il étanche ?

Remarques : Oui Non





Caractéristiques de la chaudière 2

Chaudière	Brûleur
Type : <input type="checkbox"/> Unit <input checked="" type="checkbox"/> Non Unit	Type : <input type="checkbox"/> Atmosphérique <input type="checkbox"/> Prémix <input checked="" type="checkbox"/> Air pulsé
Monté en <input checked="" type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> C à conduits concentriques	Combustible : <input checked="" type="checkbox"/> Gaz naturel <input type="checkbox"/> Propane <input type="checkbox"/> Gasoil
A condensation : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Autre :
Plaque signalétique : <input type="checkbox"/> Absente <input checked="" type="checkbox"/> Présente	<input type="checkbox"/> Mixte (Gaz naturel - Gasoil)
Marque : Viessmann	Plaque signalétique : <input type="checkbox"/> Absente <input checked="" type="checkbox"/> Présente
Type : Vitoplex 200	Marque : Weishaupt
Année de Fabrication : 2015	Type : WG40N/1-A zm In
N° de série : 7452979500059 109	Année de Fabrication : 2015
Puissance nominale (kW) : 440	N° de série : 40319105

Vérification de la chaudière 2 si celle-ci n'est pas neuve

Un contrôle des dispositifs de sécurité a-t-il été effectué préalablement à la réception ? Oui Non

Remarques :

Vérification des exigences pour la chaudière 2

		Mesures FINALES (1)						Seuil réglementaire	Conformité (2)
		Petite allure					Grande allure		
Brûleur non modulant									
Brûleur modulant		Début de plage	25%	50%	75%	100%			
Température d'eau		°C					75		
Uniquement combustible liquide	Gicleur	Marque + type							
		Débit Gal/h							
		Angle degré							
	Pression de la pompe	bar							
	Indice de fumée	Bacharach							
	Dépression de la cheminée	Pa					-		
		O ₂ %					4,8		
		CO ₂ %					9,18		
		CO mg/kWh					1		
	T° des gaz de combustion (tg)	°C					170,3		
	T° de l'air de combustion (ta)	°C					14,9		
	T° nette (tg-ta)	°C					155,4	≤ 200	C
Rendement de combustion		%					92,3	≥ 90	C

(1) Les tickets des résultats de mesure sont à agrafer à cette attestation

(2) C = Conforme ; NC = Non conforme





4. Les orifices pour la mesure sur les gaz de combustion sont-ils présents ?

Remarques : Oui Non

5. Remarques sur les exigences relatives à la combustion et à l'émission des chaudières en fonctionnement (voir tableau ci-avant) :
-

6. La modulation de puissance de la chaudière répond-elle à la réglementation chauffage PEB ?

Remarques : Oui Non

7. Le tirage de la cheminée à laquelle est raccordée la chaudière est supérieur ou égal à 5 Pa ?

Remarques : Pas d'application Oui Non

8. Ventilation du local de chauffe :

Le local de chauffe a été construit ou rénové (travaux aux parois) après le 01/01/2011.
 Le local de chauffe a été construit avant le 01/01/2011 et n'a pas été rénové (travaux aux parois) après le 01/01/2011. Dans ce cas, le non respect des normes citées ci-dessous n'entraîne pas une non-conformité pour la réglementation chauffage PEB. Néanmoins, en cas de danger pour l'utilisateur ou pour des tiers, le professionnel agréé doit prévenir les personnes citées en fin de formulaire.

Le local est-il conforme aux normes NBN B 61-001, NBN B 61-002, NBN D 51-003, NBN D 51-006 en matière d'amenée et d'évacuation d'air ?

Oui Non

Si non, une note justificative pour un délai supplémentaire de mise en conformité est jointe à l'attestation ?

Remarques : Oui Non

9. Le système d'évacuation des gaz de combustion et d'amenée d'air est-il étanche ?

Remarques : Oui Non





Informations complémentaires au bénéfice des certificateurs

1. Pouvez-vous constater la présence d'un régulateur qui définit la température d'eau de la (des) chaudière(s) en fonction d'une sonde extérieure ?

Oui Non

2. Pouvez-vous constater la présence dans le système de chauffage soit d'une vanne 3 voies, soit d'une sonde extérieure ?

Oui Non

3. Pouvez-vous constater la présence d'une pompe à chaleur ?

Oui Non

Si Oui :

- Quel en est le vecteur énergétique ? Gaz Electrique
- Quel en est le type ? Eau souterraine - Eau,
 Sol - Eau,
 Air extérieur - Eau,
 Air extérieur - Air,
 Autre :
- Est-elle également utilisée pour la production d'ECS ?

Oui Non

4. Les tuyauteries de chauffage présentes dans le local de chauffe sont-elles toutes isolées ?

Oui Non

Sinon : Y a-t-il plus de 50 mètres courants de conduites non isolées ?

Oui Non

5. Pouvez-vous constater en chufferie la présence d'une cuve de stockage de l'eau de chauffage non reliée à une pompe à chaleur ?

Oui Non

6. Pouvez-vous constater en chufferie la présence d'une cuve de stockage d'ECS ?

Oui Non

Si Oui : Est-elle thermiquement bien isolée ?

Oui Non

7. Quel est le volume de la (somme des) cuve(s) :

<100L de 100 à 200L >200L ?

8. Pouvez-vous constater la présence d'une boucle de circulation d'ECS ?

Oui Non

Si Oui : Est-elle isolée thermiquement sur toute sa longueur visible ?

Oui Non





Déclaration de conformité

Le système de chauffage est conforme à la législation en vigueur :

Oui Non

Défauts et mesures à prendre

Défauts qui ont été éliminés pendant cette intervention :

Défauts qui ne peuvent pas être éliminés pendant cette intervention :

Mesures à prendre pour éliminer ces défauts :

Prochaine intervention :

Prochain contrôle périodique à réaliser au plus tard le 18/03/2019.

Prochaine réception de *mise en conformité* à réaliser dans les 5 12 mois à dater de cette attestation, le/...../.....

Attestation de réception établie par :
Jonathan Fronhoffs.....

(signature du conseiller chauffage PEB)

Attestation de réception reçue par:
Nom : Dieter De Schuymer
Qualité : Administrateur
Go4green..... délégué

(signature du réceptionnaire)

Une copie de cette attestation doit être renvoyée à Bruxelles Environnement par le professionnel agréé qui a réalisé le contrôle :

Par courrier : Bruxelles Environnement, Département Chauffage et Climatisation PEB, Gulledele 100, 1200 Woluwe Saint Lambert,

Par fax : +32 2 563 41 21, à l'attention du Département Chauffage et Climatisation PEB,

Par email : attestations_chauffagePEB@environnementirisnet.be





Annexe : Tickets d'analyse de combustion :

Chaudière 1

Chaudière 2





testo 330-ILL
01734464/B
VI. 62
JOF
Départ: 18.03.16 10:08:52
142.7 °C T fumées
15.7 °C T combustible
127.0 °C Temp. nette
94.0 % Rdut
94.0 % Rdut+
1.21 Excès d'air
1 ppm CO non-dilué
1 mgKw CO
1 ppm CO
1 % CO2
9.80 hPa Tirsage
-0.66 °C Point rosée
55.4 % Oxygène
3.7 % Oxygène
Combustible: Gaz-Natur
O2 réf: 3.0%
O2 max: 11.9%
CO2 max: 11.9%
T. E. O.: 11.9%

testo 330-ILL
01734464/B
VI. 62
JOF
Départ: 18.03.16 10:08:52
170.3 °C T fumées
14.9 °C T combustible
155.4 °C Temp. nette
92.3 % Rdut
92.3 % Rdut+
1.30 Excès d'air
1 ppm CO non-dilué
1 mgKw CO
1 ppm CO
0.18 % CO2
-0.26 hPa Tirsage
64.4 °C Point rosée
4.8 % Oxygène
Combustible: Gaz-Natur
O2 réf: 3.0%
CO2 max: 11.9%
T. E. O.: 11.9%



**AVERTISSEMENT**

En cas de constatation d'un danger pour les utilisateurs du système de chauffage contrôlé ou pour toute autre personne, le professionnel agréé en charge de la réception de ce système de chauffage est tenu de prévenir les personnes suivantes, s'il n'a pas la possibilité d'agir ou s'il n'est pas habilité à le faire :

1. en cas d'urgence (intoxication au CO effective ou fuite de gaz avérée avec danger immédiat), après avoir ouvert les fenêtres et évacué les lieux : **les pompiers (100)**;
2. en cas d'odeur de gaz, après avoir ouvert les fenêtres et évacué les lieux : **Sibelga (02/274.40.44)**;
3. dans tous les autres cas de danger : l'utilisateur et le propriétaire du système de chauffage, soit s'ils sont présents par un écrit signé par les parties concernées chacune en recevant une copie, soit s'ils sont absents par l'envoi d'un courrier recommandé avec accusé de réception qui avertit du danger potentiel.

TABLEAUX DE REFERENCECHAUDIERES AU MAZOUT

Date de construction de la chaudière	Indice de fumée	CO ₂ min (%)	CO max (mg/kWh)	O ₂ max (%)	η min* (%)
A partir du 01/01/1998	≤ 1	12	155	4,4	90
Du 01/01/1988 au 31/12/1997 inclus	≤ 1	11	155	néant	88
Jusqu'au 31/12/1987 ou inconnue	≤ 2	10	155	néant	85

* η min = le rendement de combustion sur PCI. Cette exigence n'est pas d'application pour les chaudières à condensation

CHAUDIERES AU GAZ

Date de construction de la chaudière	Température nette max des gaz de combustion (°C)			CO max (mg/kWh)		CO ₂ min (%)		η min* (%)	
	Atmosphérique	Premix	Air pulsé	Atmosphérique	Premix	Air pulsé	Atmosphérique	Premix	Air pulsé
A partir du 01/01/2007	200	180	200	150	110	110	-	-	8,5
Du 01/01/1998 au 31/12/2006 inclus	200	180	200	200	150	110	-	-	8,5
Du 01/01/1988 au 31/12/1997 inclus	250	200	220	200	150	150	-	-	7,5
Jusqu'au 31/12/1987 ou inconnue	300	250	250	300	270	270	-	-	6,5

* η min = le rendement de combustion sur PCI. Cette exigence n'est pas d'application pour les chaudières à condensation

